



Logement, santé et santé mentale

Le présent feuillet d'information sur le logement et l'itinérance a été conçu dans le cadre de *La santé mentale, ça nous concerne!*, un projet de l'Association canadienne pour la santé mentale d'une durée de deux ans qui a pris fin en mai 2004. L'objectif du projet était d'accroître la capacité des intervenants du secteur bénévole de participer concrètement au processus d'élaboration des politiques nationales liées à la santé mentale. Les divers organismes du secteur bénévole qui ont participé à une vaste campagne de consultation ont désigné le logement comme un des déterminants clés de la santé mentale des collectivités. Le présent feuillet se veut un moyen d'appuyer les efforts déployés en vue d'améliorer la santé mentale de tous, y compris les personnes atteintes de maladie mentale, en assurant l'accès des citoyens à des logements sûrs, abordables et adaptés à leur situation particulière.

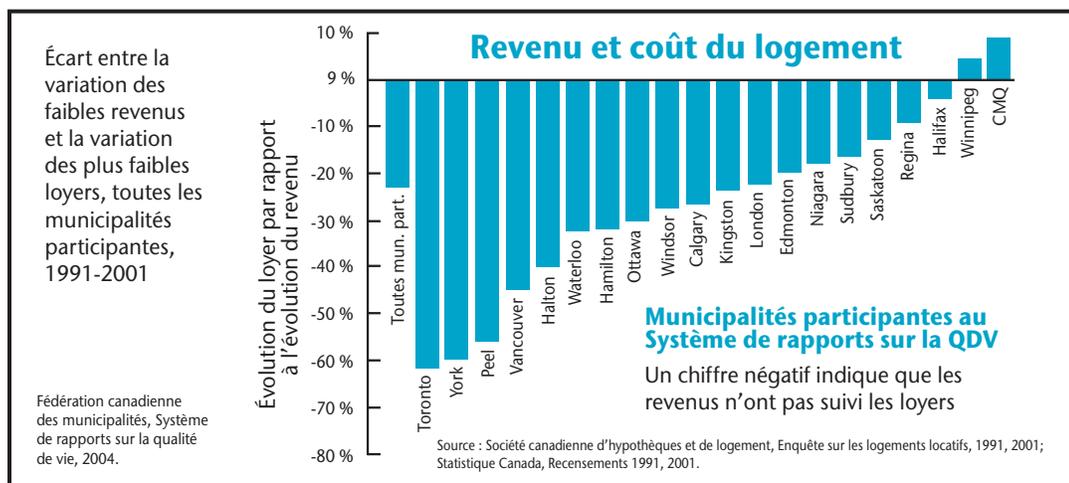
« Se loger est un besoin essentiel. Pourtant, après dix ans d'expansion économique, un ménage sur cinq au Canada ne peut se loger convenablement à un prix abordable (...) Qui plus est, la rareté des logements abordables est un problème avec lequel sont aux prises les collectivités d'un bout à l'autre du pays – des grandes agglomérations urbaines aux petites régions moins peuplées. On considère de plus en plus ce problème comme l'une des questions d'intérêt public les plus urgentes au Canada. »

(TD Économique, « Résumé », Le logement à prix abordable au Canada : en quête d'un nouveau paradigme, rapport spécial, juin 2003.)

La *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé* inclut le logement au nombre des conditions préalables à la santé. Les Nations Unies classent également le logement parmi les droits de la personne à enchâsser dans le droit international. Au Canada, le gouvernement a reconnu les droits de la personne et s'est engagé à protéger le « droit de toute personne à un niveau de vie suffisant (...), y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants »⁽¹⁾. En 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a émis l'observation suivante : « Le Comité est très inquiet du fait qu'un pays aussi riche que le Canada ait laissé le problème des sans-abri et du logement inadéquat atteindre une ampleur telle que les maires des dix plus grandes villes du Canada considèrent aujourd'hui le problème des sans-abri comme une catastrophe nationale. »⁽¹⁾ Il a également recommandé au Canada d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale visant à réduire l'itinérance et la pauvreté. En mai 2004, le Canada ne s'était toujours pas doté d'une stratégie nationale globale sur le logement.

Abordabilité avant tout

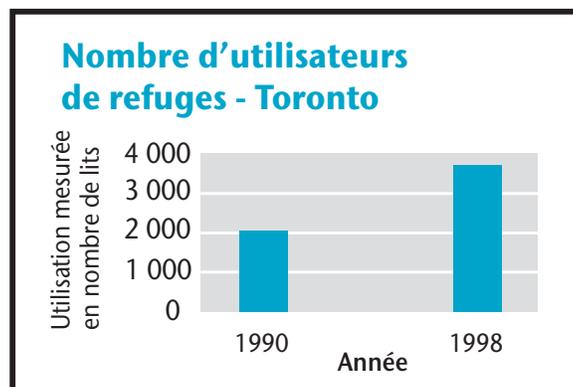
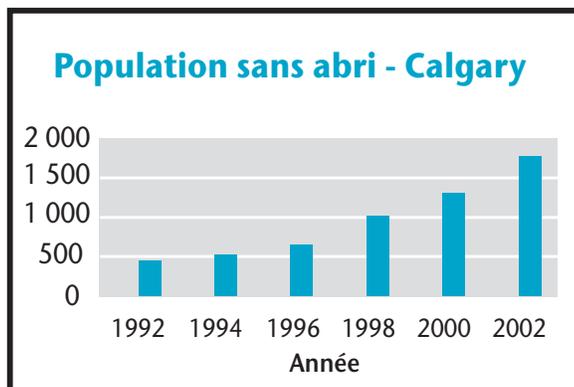
- En 1996, 1,7 million de ménages éprouvaient un besoin impérieux de logement presque exclusivement en raison d'un manque d'abordabilité des logements. De ces ménages, 68 p. 100 étaient locataires. Un nombre disproportionné de jeunes adultes, de femmes âgées, de familles monoparentales ayant un chef féminin et de ménages autochtones non agricoles hors réserves éprouvaient un besoin impérieux de logement.⁽²⁾
- À Toronto, le tiers environ des 80 refuges municipaux sont réservés aux familles monoparentales ou biparentales sans logement. À Vancouver, moins de 30 p. 100 des refuges abritent uniquement des hommes célibataires.⁽³⁾
- En 2001, 34,6 p. 100 des ménages locataires ont consacré 30 p. 100 ou plus de leur revenu brut au logement. Si cette proportion est moindre qu'en 1996 (36,9 p. 100), elle demeure beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était en 1991 (30,8 p. 100).⁽⁴⁾
- Puisque les ménages à faible revenu consacrent une part disproportionnée de leur revenu au logement, 67 p. 100 des ménages locataires ayant un revenu de moins de 30 000 \$ ont consacré à leur loyer en 2001 une proportion de leur revenu supérieure au seuil d'abordabilité.⁽⁴⁾



*Le « besoin impérieux de logement » est une mesure du besoin en fonction de critères d'abordabilité, de qualité et de taille. Consultez la page 8 de ce feuillet pour obtenir des définitions de termes relatifs au logement.

Disponibilité surtout

- Entre 1980 et 2000, le nombre d'unités de logement à prix abordable créées par le gouvernement fédéral a connu une forte diminution, passant de 2 400 à 940.
- À Ottawa, il faut attendre en moyenne de 5 à 8 ans pour avoir accès à un logement subventionné. Environ 13 500 ménages sont inscrits sur la liste d'attente. ⁽⁵⁾
- À Toronto, il faut attendre au moins 7 ans pour obtenir un logement social. Chaque mois, 1 400 nouveaux noms s'ajoutent à la liste. Entre janvier 1999 et novembre 2000, seulement 348 ménages par mois ont pu être logés. Par conséquent, durant cette période, la liste d'attente est passée de 51 428 à 63 110 ménages. ⁽⁶⁾



Falvo, N. Gimme Shelter, 2003.

Source : The City of Calgary Community Strategies. *The 2002 Count of Homeless Persons*, Calgary, The City of Calgary Community Strategies, juin 2002.

Source : Hwang, Stephen W. « Homelessness and Health », dans *Journal de l'Association médicale canadienne* (23 janvier 2001), p. 229.

« Le manque de logements à prix abordable a pour effet de priver des nombres considérables de Canadiens de la participation à une vie communautaire positive, de l'accès à l'emploi et, dans les faits, de l'exercice de leurs droits de citoyenneté. Mis à part l'aspect moral de la question, cette situation représente une perte énorme de potentiel humain, avec des conséquences sérieuses pour l'ensemble de la communauté. »

Hulchanski, David. Communiqué de presse des Réseaux canadiens de recherche et politiques publiques, Centre for Urban and Community Studies, Université de Toronto, 17 janvier 2003.

Désengagement du gouvernement fédéral dans le secteur du logement

Les événements suivants marquent des dates récentes importantes dans le dossier du logement au Canada. ⁽⁷⁾ Aux répercussions du déclin de l'investissement direct dans le secteur du logement se sont ajoutés d'autres changements aux politiques publiques et champs de compétences, ce qui a entraîné une baisse considérable de la construction de logements abordables au Canada.

- **1990** : Le gouvernement fédéral réduit de 51 millions de dollars sur deux ans le montant des nouveaux crédits promis pour le logement à coût modique.
- **1992** : Le gouvernement fédéral met fin à son programme de logement coopératif. Au cours de son existence, ce programme a permis la construction de près de 60 000 foyers destinés à des Canadiens à faible revenu et à revenu modéré.
- **1993** : Le gouvernement fédéral annonce qu'il imposera un gel sur les dépenses au titre du logement social.
- **1995** : Le budget fédéral de 1995 propose une diminution de 6 p. 100 des dépenses de la SCHL, soit 128 millions de dollars, jusqu'à l'année financière 1997-1998.
- **1998** : Les maires des plus grandes villes du Canada déclarent que la situation des sans-abri atteint les proportions d'une catastrophe nationale.
- **1999** : Le premier ministre Jean Chrétien confie la coordination des activités reliées aux sans-abri à la ministre du Travail, l'honorable Claudette Bradshaw.

« La création de logements abordables ne se fait pas en vase clos. Les décisions prises en matière de politiques concernant le soutien du revenu et le logement font grimper l'insécurité sur le plan du logement, ainsi que les niveaux de stress, de morbidité, de mortalité, d'exclusion sociale et de maladie. » ⁽¹⁰⁾

**Le logement :
éléments
fondamentaux et
façon d'envisager
la situation**

Dimensions de l'itinérance

Bien que l'on utilise dans le présent feuillet les termes « itinérance » et « sans-abri », J. David Hulchanski, directeur du Centre of Community and Urban Studies de l'Université de Toronto, s'est inspiré du travail du Centre for Human Settlements des Nations Unies pour établir une distinction entre les notions de « sans-abri » et « sans-logis ».

Tous les sans-abri ont en commun le manque de logement, mais l'itinérance n'est pas uniquement un problème de logement.

Les catégories d'itinérance suivantes sont tirées de : J. David Hulchanski, Question and Answer, Homelessness in Canada. www.raisingtheroof.org/In-home-QandA-index.cfm

Il existe trois catégories distinctes de « sans-abri » ou de « sans-logis » : les sans-logis absolus, les sans-logis non reconnus et les personnes à risque.

Sans-logis absolus On définit les sans-logis de la façon suivante : personnes qui dorment dans des endroits précaires ou ont recours aux refuges privés ou publics. Les personnes qui dorment dans des endroits précaires, c'est-à-dire dans la rue, les lieux publics ou tout autre endroit non destiné à l'hébergement de la population, forment la grande majorité des sans-abri.

Sans-logis non reconnus Cette catégorie regroupe toutes les personnes qui habitent chez des parents ou des amis parce qu'elles n'ont pas les moyens d'obtenir leur propre logement. Sans cette aide au logement, ces personnes se retrouveraient dans la rue ou dans des refuges gérés par des organismes ou le système d'aide sociale. Il est extrêmement difficile de mesurer l'ampleur de ce phénomène.

**Personnes à risque
de devenir sans-
logis et personnes
mal logées**

Les personnes qui risquent de perdre leur milieu de vie par suite d'une expulsion ou de l'expiration de leur bail et qui n'ont pas d'autre possibilité de logement forment une catégorie de personnes à risque de devenir sans-logis. Cette catégorie inclut également les détenus et résidents d'établissements qui s'apprêtent à obtenir leur libération ou congé et n'ont d'autre endroit où aller.

Enfin, à ceux-ci s'ajoute un nombre considérable de personnes mal logées. S'il existe une différence entre le fait d'être sans-logis et celui d'être mal logé, les personnes mal logées risquent tout de même de se retrouver sans logement. Avant d'aboutir dans la rue, la plupart des personnes sans-logis étaient mal logées.

Les ménages qui disposent d'un revenu faible, souvent précaire, ont tendance à habiter dans des logements insalubres et courent le risque de se retrouver sans logis pour des motifs économiques. Leur situation est comparable à celle des sans-logis parce que, dans les deux cas, ces personnes sont privées du droit à un milieu de vie sans risque pour la santé qui favorise le plein épanouissement des capacités individuelles. Au moment d'étudier la question des sans-logis, on devrait donc tenir compte des personnes qui vivent dans des logements insalubres puisqu'elles constituent souvent les prochains sans-logis et sont de celles qui offrent un toit aux sans-logis tentant d'échapper à la rue.

« Un an après avoir gelé les fonds affectés au logement social, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi qui portait atteinte comme jamais auparavant au droit de toute personne à un logement adéquat au Canada. Sans mener de consultations ni prévenir la population, le gouvernement a abrogé la *Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada* le 1^{er} avril 1996. Cette loi, qui veillait à ce que les personnes dans le besoin reçoivent l'aide financière nécessaire pour se procurer des biens de première nécessité, dont le logement, constituait l'un des piliers du droit à un niveau de vie adéquat. »

Porter, B. « The Right to Adequate Housing in Canada », dans Research Bulletin #14, Centre for Urban and Community Studies, Université de Toronto (avril 2003).

**Sans toit
ni choix**

Les gens qui n'ont pas de domicile fixe sont exclus de toutes les dimensions de la vie qui exigent d'avoir un chez-soi, un voisinage et un ensemble de réseaux communautaires établis. Les gens qui n'ont pas de domicile fixe sont maintenus à l'écart des éléments courants de la vie quotidienne.

Sans domicile fixe au sens social, psychosocial et émotionnel, la survie physique d'heure en heure se substitue à toutes les autres activités de la vie. De plus en plus, cette exclusion sociale s'accompagne d'une exclusion physique de nombreux lieux et quartiers par règlement municipal ou harcèlement policier.

Les gens qui n'ont pas de domicile fixe, c'est-à-dire aucun chez-soi physique ou psychologique, forment le groupe de personnes le plus entièrement exclu de la société.

Le chez-soi est un endroit de paix, de repos et d'amour. La plus grande douleur et solitude vient du fait de n'avoir aucun endroit à soi. Avoir un chez-soi, dans les faits, c'est se sentir aimé. C'est avoir une source de vie, de sécurité et de fierté, un endroit où repartir à zéro ou conserver ses petits trésors, un lieu de paix et de liberté. C'est un endroit où l'on peut choisir ses amis, ses repas, sa musique, ses films et ses histoires d'amitiés, d'amour et d'émoi. Il n'y a rien de plus merveilleux que de pouvoir sortir puis rentrer chez soi. On se sent en sécurité. Ici, c'est chez moi et aucune autre personne peut y entrer. Quelle différence que d'avoir un chez-soi.

— rédigé par une personne sans abri par moments.

Dimensions du logement

Le logement en tant que déterminant de la santé

L'accès à un logement adéquat est certes une condition préalable à la santé physique et mentale, mais les caractéristiques qui en font un déterminant socio-économique sont complexes et rappellent à quel point l'itinérance n'est pas simplement une question de logement. Dunn définit le logement comme « un véhicule pour l'expression du statut socio-économique et un terrain propice aux déterminants de la santé ». ⁽⁸⁾ Ses collègues et lui ont élaboré un cadre stratégique comportant un modèle utile de conceptualisation des complexités du logement et de ses répercussions. Selon Dunn, « ces éléments (...) qui peuvent créer des inégalités sociales et entraîner, directement ou indirectement, des conséquences pour la santé (...) peuvent s'ajouter à d'autres vulnérabilités ou désavantages sociaux auxquels font face plusieurs sous-groupes de la population, et miner leur santé et leur développement. Le modèle pose la question implicite suivante : "Certains groupes au sein de la société sont-ils plus vulnérables que les autres aux effets sur la santé des dimensions socio-économiques du logement et de la vie familiale?" » (8, p. 2)

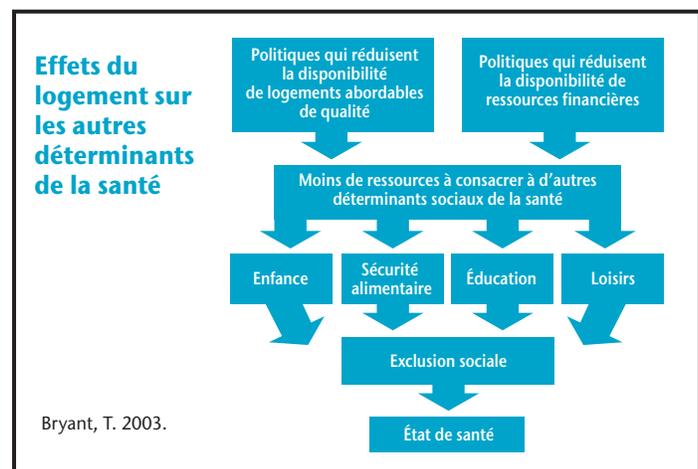
Dimensions du logement	Catégories socio-économiques
Dangers physiques	Propriétaires/locataires
Plan des lieux	Différents niveaux de revenu
Avantages psychosociaux	Statut familial/du ménage
Avantages sociaux	In(capacité)
Dimensions politiques	Maladie mentale
Dimensions financières	Stades de la vie (enfants et aînés surtout)
Emplacement	Sexe
	Origine ethnique/immigration
	Autochtones

Dunn, J.R. 2003.

Lors d'une série de consultations s'articulant autour de ce modèle, il a été suggéré d'ajouter aux sept dimensions déjà établies une dimension « culturelle » compte tenu des défis particuliers sur le plan du logement auxquels font face les membres des Premières Nations et les nouveaux immigrants.

Si les dimensions du logement agissent l'une sur l'autre d'une façon déjà complexe, elles font également partie d'une série de déterminants globaux de la santé ayant leur propre interdépendance. Bryant ⁽⁹⁾ offre un modèle permettant d'examiner les effets du logement sur la santé de la population et les autres déterminants sociaux de la santé.

Par définition, les déterminants sociaux de la santé exigent l'intervention des trois paliers de gouvernement, et particulièrement celle des gouvernements du palier supérieur qui ont les fonds nécessaires pour appuyer les mesures entreprises. ⁽¹⁰⁾



« Les personnes aux prises avec un problème pathologique nécessitent un traitement. Les sans-logis n'ont pas besoin de suivre un traitement médical ou un programme de réadaptation du fait qu'ils n'ont pas de logement. Ils ont besoin d'un logement. S'ils ont un quelconque problème pathologique, il y a de l'espoir qu'on puisse le régler. »

Hulchanski, J. David. Question and Answer, Homelessness in Canada. www.raisingtheroof.org/lrn-home-QandA-index.cfm

Maladie mentale, santé et logement

Les personnes atteintes d'un trouble mental grave courent un risque accru d'avoir un besoin impérieux de logement et de se retrouver sans-abri. Comme d'autres clientèles vulnérables, dont les Autochtones, les immigrants, les réfugiés et les mères monoparentales, les personnes souffrant de maladie mentale grave sont plus susceptibles que la population générale de vivre sous le seuil de la pauvreté. Chez les personnes aux prises avec une maladie mentale, les défis que présente la pauvreté viennent s'ajouter à ceux de la maladie proprement dite.

- Jusqu'à 30 p. 100 des personnes sans logis ont une maladie mentale;
- Environ 75 p. 100 des femmes célibataires sans abri ont une maladie mentale;
- Les personnes atteintes de maladie mentale qui sont logées par autrui ont souvent un milieu de vie insalubre qui n'offre aucun service de soutien. ⁽¹¹⁾

« Beaucoup de gens vivent sous des ponts ou dans des entrées d'immeubles parce qu'ils ne savent pas comment se procurer un logement ou – lorsqu'ils en trouvent un – parce qu'ils se font dire par le propriétaire : "on ne peut pas prendre de risques en louant à des gens comme vous". C'est comme si vous aviez une grosse étiquette sur le front. Les gens considèrent que nous ne sommes pas normaux. C'est comme si on avait la tête mauve. Nous sommes différents, et ils pensent que nous ferons peut-être quelque chose de mal. Quand on m'interroge à propos de la maladie mentale, je commence toujours par dire que je ne veux pas être étiquetée. Je m'appelle Diane et je souffre d'épilepsie. J'ai une invalidité et certains problèmes médicaux, mais je peux me débrouiller comme tout le monde. J'ai juste besoin d'un peu d'aide. » – utilisatrice de services psychiatriques

Logement et personnes atteintes d'une maladie mentale grave

Les personnes atteintes d'une maladie mentale grave ont parfois besoin de soutien supplémentaire pour vivre en santé et de la façon la plus autonome possible dans leur propre logement. Les recherches menées sur les meilleures pratiques indiquent que les logements subventionnés sont préférables aux logements avec services de soutien. Dans le modèle de logements avec services de soutien, les services offerts sont inextricablement liés à l'établissement (p. ex. foyer de groupe). En revanche, le modèle de logements subventionnés crée une séparation efficace entre le logement et les services que reçoit la personne. ⁽¹²⁾

Dimensions clés	Types de logements		
	GARDE	AVEC SERVICES DE SOUTIEN	SUBVENTIONNÉS
VALEURS FONDAMENTALES	Soins en milieu surveillé	Logements de réadaptation	Intégration communautaire
MILIEUX TYPES	Foyers de soins spéciaux Foyers de niveau II	Petits foyers de groupe	Coopératives d'habitation
NATURE DU SOUTIEN	Aide aux activités de la vie quotidienne	Soutien de transition visant une meilleure autonomie	Souplesse Soutien personnalisé
RÔLE DE L'USAGER	Patient/client	Pensionnaire	Locataire
RÔLE DU PERSONNEL	Soignant	Agent de réadaptation	Facilitateur

Du Conseil régional de santé de Hamilton, 2001. ⁽¹²⁾
 Source : Parkinson, S., Nelson, G. et S. Horgan. « From Housing to Homes: A Review of the Literature on Housing Approaches for Psychiatric consumer/Survivors », dans *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 18, no 1 (printemps 1999), p. 146.

Meilleures pratiques dans le domaine du logement – personnes atteintes de maladie mentale

- Les personnes atteintes de maladie mentale ont besoin d'une grande variété d'options en matière de services et de logement, mais les ressources devraient être dirigées en priorité vers le logement subventionné.
- La plupart des personnes atteintes de maladie mentale grave préfèrent habiter dans des logements subventionnés.
- Il a été démontré que les logements subventionnés aident à réduire les taux d'hospitalisation.
- Les programmes de logements subventionnés pourraient accroître la stabilité des résidents au plan mental, et ainsi réduire leur risque de devenir sans-abri.

Du Conseil régional de santé de Hamilton, 2001. ⁽¹²⁾
 Source : Goering P. Examen des meilleures pratiques de la réforme des soins de la santé. Santé Canada, Ottawa, 1997.

De l'idée à l'action : exemples de mesures réussies

La Section d'Ottawa de l'ACSM offre un programme de services directs pour prévenir l'itinérance et fournir un logement aux personnes sans abri atteintes de maladie mentale grave. L'évaluation préliminaire des résultats semble indiquer que le programme, qui mise sur le repérage actif de logement et les stratégies de gestion intensive de cas, est un succès. Les services de repérage actif se chargent de trouver un logement aux sans-abri aux prises avec des troubles mentaux (91 p. 100 avaient un logement permanent au bout de neuf mois) et la gestion de cas intensive semble consolider ce succès. Les clients éprouvent moins de symptômes, consomment moins de drogues et de médicaments et voient leur fonctionnement général s'améliorer dès les premiers stades du traitement. Les responsables ont aussi démontré que la gestion de cas intensive est un service efficace, valable et spécifique, et ont conçu un outil de mesure qui en facilitera l'implantation dans d'autres collectivités, au besoin. www.cmhaottawa.ca/research-f.htm

La section de Calgary de l'ACSM obtient des fonds de Raising the Roof pour mettre à l'essai un programme de soutien des pairs à la vie autonome dont l'objectif est d'enseigner à des personnes qui ont connu la maladie mentale à offrir soutien et encadrement à des clients qui traversent une période de transition difficile. Les clients qui traversent ce genre de période sont particulièrement vulnérables à la perte d'emploi, d'amitiés, de parents ou de logement. www.raisingtheroof.org/lrn-stories-index.cfm?story=story6

Point de vue sur le logement et le rôle du gouvernement fédéral

« Le gouvernement fédéral s'est déchargé de sa responsabilité dans le dossier du logement. La crise du logement prend une ampleur alarmante pendant que le gouvernement reste là à ne rien faire et refuse de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour renverser la situation (...) Le manque de logements abordables contribue au cycle de la pauvreté et l'accélère, ce qui est inacceptable dans une société aussi riche que la nôtre (...) Le rôle du gouvernement fédéral serait celui d'un partenaire qui collabore avec d'autres paliers de gouvernement et des organismes privés et publics du domaine du logement. Mais les gens doivent obtenir leur direction d'une source, et une vision nationale se doit d'avoir une direction nationale. »

Paul Martin, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement et d'affaires urbaines, et Joe Fontana, porte-parole suppléant, annonçant la publication de *Péril en la demeure*, le Rapport du Groupe de travail du Caucus libéral national sur le logement. Vous pouvez consulter la version anglaise du rapport à l'adresse suivante : www.housingagain.web.net/pmartin.html.

Un pas vers l'avant pour le fédéral

1999 : Le gouvernement fédéral annonce la mise sur pied de l'Initiative nationale pour les sans-abri. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement accorde 753 millions de dollars sur trois ans en vue de créer des services et des centres d'hébergement temporaires. L'IPAC et le PAREL (décrits ci-après) sont deux des composantes principales de ce projet à volets multiples.

2001 : Établissement de l'Entente cadre de Québec sur le logement à prix abordable, qui repose sur la conclusion d'ententes bilatérales de contributions équivalentes, dans le but de stimuler la création de logements abordables. Le gouvernement fédéral octroie au programme 680 millions de dollars sur cinq ans. Le budget fédéral de 2003 prévoit l'octroi d'un montant supplémentaire de 320 millions de dollars sur cinq ans. Les fonds alloués devraient permettre la création d'au moins 32 000 nouvelles unités de logement abordable.

2003 : L'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), pierre angulaire de l'Initiative nationale pour les sans-abri, reçoit 135 millions de dollars par année pendant trois ans. L'IPAC, qui offre un soutien financier aux collectivités, encourage également les groupes locaux à collaborer avec les administrations provinciales, territoriales et municipales, ainsi qu'avec les secteurs privés et bénévoles, dans le but de renforcer la capacité actuelle et de créer de nouvelles solutions aux problèmes de l'itinérance. Les collectivités cernent les priorités locales en matière de logement et élaborent des solutions appropriées faisant appel à tout un continuum de services et de mesures de soutien.

2003 : Le gouvernement renouvelle son financement (128 millions par année sur trois ans) du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Le PAREL a pour but d'améliorer l'état des logements locatifs offerts aux ménages à faible revenu en favorisant la conversion d'immeubles non résidentiels en immeubles à logements abordables, la création de nouvelles unités locatives et l'amélioration des parcs de logements existants afin qu'ils répondent aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité.

Autres pratiques constructives

Le projet de l'immeuble Carew Lodge a été le premier projet approuvé à St. John's (Terre-Neuve) dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri. En 2001, grâce au soutien financier de l'IPAC, du PAREL, d'autres partenaires du gouvernement fédéral et de la ville de St. John's, la collectivité a pu transformer cette maison de chambres délabrée en un immeuble de 14 logements abordables et sûrs offrant sur place des services de soutien à des personnes atteintes de maladie mentale, des anciens détenus et d'autres personnes à faible revenu ayant des besoins considérables.

Consultez le www.raisingtheroof.org pour en savoir davantage sur les initiatives du domaine.

Deux pas vers l'arrière

- De l'avis des militants du secteur du logement, le règlement de la crise du logement et l'éradication de l'itinérance exigeraient un investissement fédéral annuel de deux milliards de dollars, jumelé à une contribution équivalente des provinces et territoires. Ce concept est appelé la « solution du 1 p. 100 ». Si tous les gouvernements augmentaient de 1 p. 100 les fonds alloués au logement dans leurs dépenses globales, on pourrait éliminer l'itinérance en cinq ans. ⁽⁹⁾
- L'Entente cadre de Québec sur le logement à prix abordable ne fixe pas à 30 p. 100 du revenu brut le seuil d'abordabilité des logements; ce seuil est plutôt établi en fonction du coût moyen des loyers. Ce nouveau critère semblerait exclure les personnes que l'entente vise à aider.
- Comme l'indique le tableau ci-après, les provinces n'ont pas, jusqu'à présent, respecté leurs engagements dans le cadre de cette entente.

Promesse préélectorale de Paul Martin – Le 23 février 2004

Paul Martin a annoncé que la plateforme électorale des Libéraux comprendrait un engagement écrit de cinq ans à l'égard du logement, sous forme d'un investissement annuel croissant dans le « logement social ». Durant la rencontre, on a rapporté que le premier ministre Paul Martin avait insisté pour que soit utilisé le terme « logement social » plutôt que « logement abordable », puisque « logement abordable » ne voulait rien dire et était souvent trop coûteux.

(site Web de l'Ontario Non-Profit Housing Association)

Entente cadre sur le logement à prix abordable

Province/Territoire	Date de signature de l'entente	Nbre d'unités financées	Nbre d'unités annoncées pour 2002	Nbre d'unités annoncées pour 2002
Terre-Neuve et Labrador	27 mai 2003	600	aucune	aucune
Île-du-Prince-Édouard	23 mai 2003	140	aucune	7
Nouveau-Brunswick	14 avril 2003	700	aucune	aucune
Yukon	3 octobre 2002	400	–	–
Manitoba	20 septembre 2002	2 500	aucune	50
Nouvelle-Écosse	13 septembre 2002	1 500	aucune	15
Saskatchewan	28 juin 2002	1 000	100	73
Alberta	24 juin 2002	2 700	aucune	241
Ontario	30 mai 2002	10 500	aucune	287
Nunavut	6 février 2002	200	–	–
Territoires du Nord-Ouest	5 février 2002	900	–	–
Québec	21 décembre 2001	6 500	3 250	3 250
Colombie-Britannique	18 décembre 2001	3 550	50	331

Source : Réseau canadien sur le logement et l'itinérance. *Housing Report Card*, novembre 2003. Renseignements relatifs aux territoires non disponibles.

Quels sont les besoins? Quoi faire?

Dans son bulletin de novembre 2003 sur le logement, le Réseau canadien sur le logement et l'itinérance fait trois demandes principales :

- 1. Plus d'argent** pour mettre en œuvre la « solution du 1 p. 100 », l'exigence minimale en vue de résoudre la crise du logement – Jusqu'à présent, la contribution du gouvernement s'élève à 10 p. 100 seulement du montant requis, tandis que celle des provinces et territoires y est inférieure;
- 2. Plus grande obligation** de rendre compte des sommes versées, pour s'assurer que les fonds ne sont pas retenus en raison de conflits de compétences, mais qu'ils sont bel et bien investis dans le secteur du logement;
- 3. Sommet d'urgence** pour amener les paliers fédéral, provincial et territorial à adopter ensemble un plan spécifique capable de rompre l'impasse juridictionnelle de sorte que l'on puisse diriger vers le secteur du logement les sommes déjà affectées à ce secteur et débloquer les sommes supplémentaires nécessaires pour réaliser la « solution du 1 p. 100 ».

Cadre d'action pour l'avenir

Les cinq composantes de la « solution du 1 p. 100 »⁽¹³⁾ :

- **offre** (nouvelles unités de logement social);
- **abordabilité** (suppléments au loyer à l'intention des ménages à faible revenu vivant dans les unités de logement social actuelles ou nouvelles);
- **soutien** (nouveaux logements avec services de soutien);
- **réaménagement** (achat d'unités de logement de qualité inférieure et conversion en unités de logement social);
- **aide d'urgence** (doubler les fonds alloués annuellement aux services et refuges pour itinérants).

Les intervenants du secteur s'entendent sur les composantes principales d'un nouveau programme national sur le logement. Par exemple, la Fédération canadienne des municipalités a émis les recommandations suivantes⁽¹³⁾ :

- 20 000 nouvelles unités** de logement, 10 000 unités de logement réaménagées,
- 300 millions de dollars** pour renforcer l'Entente cadre de Québec sur le logement à prix abordable,
- 150 millions de dollars** en vue d'initiatives de lutte contre l'itinérance,
- 500 millions de dollars** sur cinq ans pour créer un nouveau fonds de remise en état de logements.

Toutes les personnes sans abri ont une chose en commun : elles n'ont pas de logement. Nous pouvons discuter longtemps des raisons de la hausse draconienne du nombre de sans-abri, mais l'accès au logement demeure le premier pas à franchir pour résoudre le problème.

La solution à envisager comprend trois volets :

1. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sans abri ont besoin d'un logement adéquat, à prix abordable;
2. Ils ont tous besoin d'un revenu suffisant pour vivre (emploi, formation à l'emploi, aide sociale ou régime de retraite adéquat);
3. Certains ont besoin de services de soutien (dans les secteurs de la santé, de la santé mentale ou des toxicomanies, ou simplement pour se remettre d'une longue période d'itinérance).

Hulchanski, J. David. Question and Answer, Homelessness in Canada. www.raisingtheroof.org/lrn-home-QandA-index.cfm

Quelques définitions

Logement abordable : logement dont les frais (y compris les services publics et les services municipaux nécessaires) sont égaux ou inférieurs à 30 p. 100 du revenu (avant impôt) du ménage qui l'habite. *

Logement convenable : logement qui ne nécessite pas de réparations majeures.*

Logement de taille convenable : logement qui comporte l'espace et le nombre suffisant de chambres pour la taille et la composition du ménage qui l'occupe.*

Besoin impérieux de logement : Un ménage éprouve un « besoin impérieux de logement » si son logement actuel n'est pas conforme à au moins une des normes relatives à son abordabilité, à sa qualité ou à sa taille, et s'il devrait consacrer 30 p. 100 ou plus de son revenu (avant impôt) au paiement du loyer d'un logement qui serait conforme aux trois normes. *

Logement social : Toute forme de logement faisant l'objet d'une assistance ou d'un financement public (logement social ou sans but lucratif; coopérative d'habitation). Cela inclut les logements qui bénéficient de suppléments de loyer.

Logement avec service de soutien : De manière générale, logement accompagné de services permettant au locataire de vivre de façon autonome dans son propre foyer. Ont habituellement besoin de services de soutien à domicile les personnes sans abri depuis longtemps ou difficiles à loger, les personnes âgées vulnérables, les jeunes, ainsi que les personnes handicapées sur le plan physique ou du développement, atteintes d'une maladie mentale grave ou du VIH/sida, victimes de violence et toxicomanes. (site Web de l'Ontario Non-profit Housing Association). Plus particulièrement, les logements avec services de soutien se distinguent des logements subventionnés, qui créent une séparation entre les services offerts et l'établissement.

(repris et adapté de Société canadienne d'hypothèques et de logement, Série socio-économique, no55-1)

Liens du domaine du logement

Remarque : bon nombre de ces sites incluent quantité de liens vers d'excellentes ressources.

Société canadienne d'hypothèques et de logement et Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)
www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prairfi/index.cfm

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
www.chra-achru.ca

Santé et logement
www.housingandhealth.ca

Housing Again
www.housingagain.web.net

Initiative nationale pour les sans-abri
www.homelessness.gc.ca/home/index_f.asp

Raising the Roof
www.raisingtheroof.org

Initiative de partenariats en action communautaire
www21.hrdc-drhc.gc.ca/initiative/scpi_f.asp

Certains documents d'intérêt récents (autres que les documents cités dans le texte et la bibliographie)

A Review of Best Practices Activities in Mental Health Housing in BC, Final Report, décembre 2001.

www.bchousing.org/files/Collateral_Material/Mental_health_housing_report.PDF

Évaluation des besoins, des lacunes et des occasions de recherche sur le logement, déterminant socio-économique de la santé, mars 2003.

[www.cme.ualgary.ca/housingandhealth/francais/NGOA-reportFINAL\(1\)Fr-CW3.pd](http://www.cme.ualgary.ca/housingandhealth/francais/NGOA-reportFINAL(1)Fr-CW3.pd)

« Visions », BC Mental Health Journal, questions sur le logement, printemps/été 2000.

www.cmha-bc.org/content/resources/visions/issues/10.pdf

Santé et logement : un appel à l'action, octobre 2003.

www.chra-achru.ca

Community Social Planning Council. *Making Room: The human face of housing affordability in BC's Capital Region*, octobre 2003.

www.communitycouncil.ca/resources.php

Prairie Women's Health Centre of Excellence. *Women Need Safe, Stable, Affordable Housing: A study of social, private and co-op housing in Winnipeg*. Prairie Women's Health Centre of Excellence, février 2004.

www.pwhce.ca/

Bibliographie

(1) Organisation des Nations Unies. Comité des droits économiques, sociaux et culturels. *Conclusions du 4 décembre 1998, citées dans la Loi visant à assurer aux Canadiens un logement adéquat, accessible et abordable*, 2001.

(2) Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement au Canada », dans *Série socio-économique*, n° 55-1.

(3) Fédération canadienne des municipalités. *Système de rapports sur la qualité de vie : Rapport sur les faits saillants 2004*, 2004, p. 28. <www.fcm.ca>

(4) Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Série sur le logement selon les données du recensement de 2001 : Issue 1 Amélioration sur le plan de l'abordabilité du logement », dans *Série socio-économique*, n° 03-017 (septembre 2003).

(5) Réseau de santé des enfants et des adolescents pour l'est de l'Ontario. *Un logement convenable et abordable : une question de santé pour les enfants*, survol de la recherche établissant un lien entre l'état de santé des enfants et les conditions médiocres de logement, 2003. www.child-youth-health.net/page10_f.html

(6) Falvo, N. *Gimme shelter!*, Centre for Social Justice Foundation for Research and Education, Toronto, 2003. www.socialjustice.org

(7) Begin, Patricia, Lyne Casavant et Nancy Miller Chenier. « Mesures parlementaires en matière de logement », dans *Les sans-abri*, Division des affaires politiques et sociales, Direction de la recherche parlementaire, PRB 99-1 E, (janvier 1999) (révisé en mars 2001). www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb991-f.htm

(8) Dunn, J.R. « Housing as a socio-economic determinant of health: Assessing research needs », dans *Research Bulletin #15*, Centre for Urban and Community Studies, Université de Toronto (juin 2003). www.urbancentre.utoronto.ca/researchbulletin.html

(9) Bryant, T. « The current state of housing in Canada as a social determinant of health », dans *Options politiques* (mars 2003). www.irpp.org/po/

(10) *Housing as a Social Determinant*, sommaire fondé sur des comptes rendus et présentations préparés par Toba Bryant, Sharon Chisolm et Cathy Crowe pour la conférence Les déterminants sociaux de la santé, tenue à Toronto en novembre 2002, 2004. www.hc-sc.gc.ca/hppb/phdd/overview_implications/09_housing.html

(11) The Dream Team. *Fact Sheet on Housing and Mental Health*, 2004. www.thedreamteam.ca/facts.html

(12) Centre de toxicomanie et de santé mentale. *Housing Discussion Paper*, printemps 2002. www.camh.net/public_policy/publicpolicy_housing2002.html

(13) Site Web de l'organisme Toronto Disaster Relief. www.tdrc.net

La préparation du présent document a été rendue possible grâce au soutien financier de Santé Canada, dans le cadre de son initiative Participation sectorielle à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM).

Les points de vue des auteurs ne correspondent pas nécessairement aux politiques officielles de Santé Canada.

Association canadienne pour la santé mentale, mai 2004. www.cmha.ca